Programme Arrêt du Cuivre

Questions / Réponses Bois-Colombes
(Nov. 2025)

Est-ce que je suis concerné par l'arrêt du cuivre ?
Oui comme toutes les villes en France, la commune de Bois-Colombes est concernée par l'arrêt du cuivre.

En quoi consiste le programme arrêt du cuivre ?
C'est un programme national de modernisation du réseau télécom mis en place par Orange dans le cadre du plan France Très Haut Débit.
Le réseau cuivre a été construit par Orange il y a plus de 50 ans en France, il devient désormais obsolète avec les nouveaux usages des clients, qui demandent toujours plus de débit pour regarder des vidéos, des images, des sites Web.
Ce programme consiste à arrêter progressivement le réseau cuivre (sur lequel est supporté les communications Voix fixe (a la maison) et les services Internet ADSL) pour le remplacer par le réseau Très Haut Débit : la Fibre.
Cette migration du réseau cuivre vers la Fibre va se faire progressivement en France avec des dates différentes selon les villes.

Quand va se dérouler l'arrêt du cuivre pour la commune de Bois Colombes ?

L'arrêt du cuivre (voix et ADSL) interviendra **le 27 janvier 2026** pour la commune **de Bois-Colombes.** Le calendrier de fermeture technique n'est pas le même pour toutes les communes d'IDF.

Concrètement comment cela va se passer ?
A la date du 27 janvier 2026, le réseau cuivre sera coupé techniquement, cela signifie que plus aucune communication voix, TV ou Internet ne fonctionnera.
Si vous êtes déjà sur le réseau Fibre vous n'avez rien à faire, l'ensemble de vos services continueront a fonctionner.
Si vous êtes encore sur le réseau cuivre (prise T) avec un abonnement ADSL, vous devez contacter dès maintenant l'opérateur de votre choix pour souscrire à une offre fibre. Dans tous les cas, votre opérateur actuel prendra contact avec vous en amont de la date de fermeture pour vous proposer son offre de remplacement la plus

pertinente. Vous restez, bien entendu, libre de donner suite à cette proposition ou, le cas échéant, de vous tourner vers un autre opérateur de votre choix.

Cette migration **ne se fera pas automatiquement** c'est vous qui devez faire la demande auprès de l'operateur télécom de votre choix.

Jusqu'à quand mon offre internet/TV ou de téléphone fixe restera-t-elle opérationnelle ?
Votre connexion internet et / ou votre ligne de téléphone fixe seront opérationnelles jusqu'à la fermeture technique du réseau cuivre cad jusqu'au **27 janvier minuit .**
Nous vous conseillons d'anticiper votre passage à la fibre le plus tôt possible afin d'assurer la continuité de vos services (ADSL, xDSL, RTC, etc) avant la date de fermeture technique du cuivre. Après le 27 janvier tous vos services internet, TV, téléphone fixe et autres usages spéciaux délivrés sur cette technologie cuivre seront définitivement coupés.

Est-ce que cette coupure ne concerne que les services orange ?
Non, la fermeture technique du réseau cuivre le 27 janvier 2026, concerne tous les opérateurs télécommunications sur votre commune. Cela implique que l'ensemble des services internet, TV, téléphone fixe et autres usages spéciaux délivrés par cette technologie cuivre ne seront plus accessibles.

Suis-je obligé de passer à la Fibre ?
Non, vous n'êtes pas obligé, vous pouvez préférer une autre solution télécom : offre satellite ou une offre mobile 4G ou 5G.

Je ne veux qu'un accès téléphonique fixe, je ne souhaite pas m'abonner à Internet , est-ce possible ?

Oui les opérateurs télécoms proposent des offres uniquement Voix. Nous vous invitons a contactez votre opérateur télécom ou l'opérateur de votre choix, pour échanger sur les différentes solutions disponibles, tout en demandant à conserver votre numéro de téléphone.

Je ne veux pas d'offre incluant la télévision.
Avec la Fibre, vous n'etes pas obligé de basculer sur une offre avec la TV, nous vous conseillons de contacter votre opérateur télécoms ou l'opérateur de votre choix pour échanger sur les différentes solutions disponibles.

Est-ce que cette migration du cuivre vers la Fibre se fera automatiquement ?
Non, Vous devez prendre contact avec votre operateur ou l'opérateur telecom de votre choix pour migrer votre offre. Cela ne se fera pas automatiquement.

Dois-je faire évoluer mon offre et/ou abonnement ?
Oui un changement d'offre vers la fibre est nécessaire, nous vous encourageons à contacter votre opérateur pour voir les offres disponibles.

Pourrais-je garder mon numéro de téléphone actuel ?
Oui vous pourrez, sur demande, conserver votre numéro de téléphone actuel quel

que soit l'opérateur de votre choix.

Je reçois du public et suis dans l'obligation de proposer une ligne téléphonique d'urgence dans mon établissement, comment procéder ?

Contactez votre opérateur commercial pour échanger sur les différentes solutions disponibles.

Mon logement n'est pas éligible à la fibre, vais-je perdre tous mes services Internet ?

Avant la fermeture du réseau cuivre tous les logements seront éligibles à la fibre. Quelques situations exceptionnelles pourront exister et devront faire l'objet d'échange avec votre opérateur commercial pour trouver la meilleure solution pour bénéficier des services Très Haut Débit. D'autres solutions alternatives existent en passant par le réseau satellitaire ou par le réseau mobile 4G/ 5G.

Je dispose d'un service spécifique, en tant que particulier, (téléassistance, boîtier médical) est-ce que mon service continuera a fonctionner avec le passage à la Fibre ?

Contactez l'entreprise qui vous a fourni le service (téléassistance, boitier médical) pour vérifier la compatibilité du service avec la fibre (ou autre réseau) et envisager le cas échéant d'autres solutions avec lui.

Vais-je être facturé de frais de migration du cuivre vers la Fibre ?

Cela dépend de chaque operateur commercial, nous vous conseillons de contacter votre opérateur commercial pour faire le point avec lui.

Je fais construire une maison neuve, Comment bénéficier du réseau fibre si le réseau cuivre est définitivement coupé ?

Il vous appartient de contacter l'opérateur responsable de la construction et de l'exploitation du réseau fibre sur votre commune. Il vous expliquera la marche à suivre pour disposer de la fibre optique dans votre nouveau logement s'agissant notamment des éventuels travaux à réaliser dans votre futur logement, sur votre parcelle et au droit de votre terrain.